PROTECTION DE LA RESSOURCE

LES AIDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Les aides techniques et financières

Objectifs et stratégie communes aux agences de l'eau

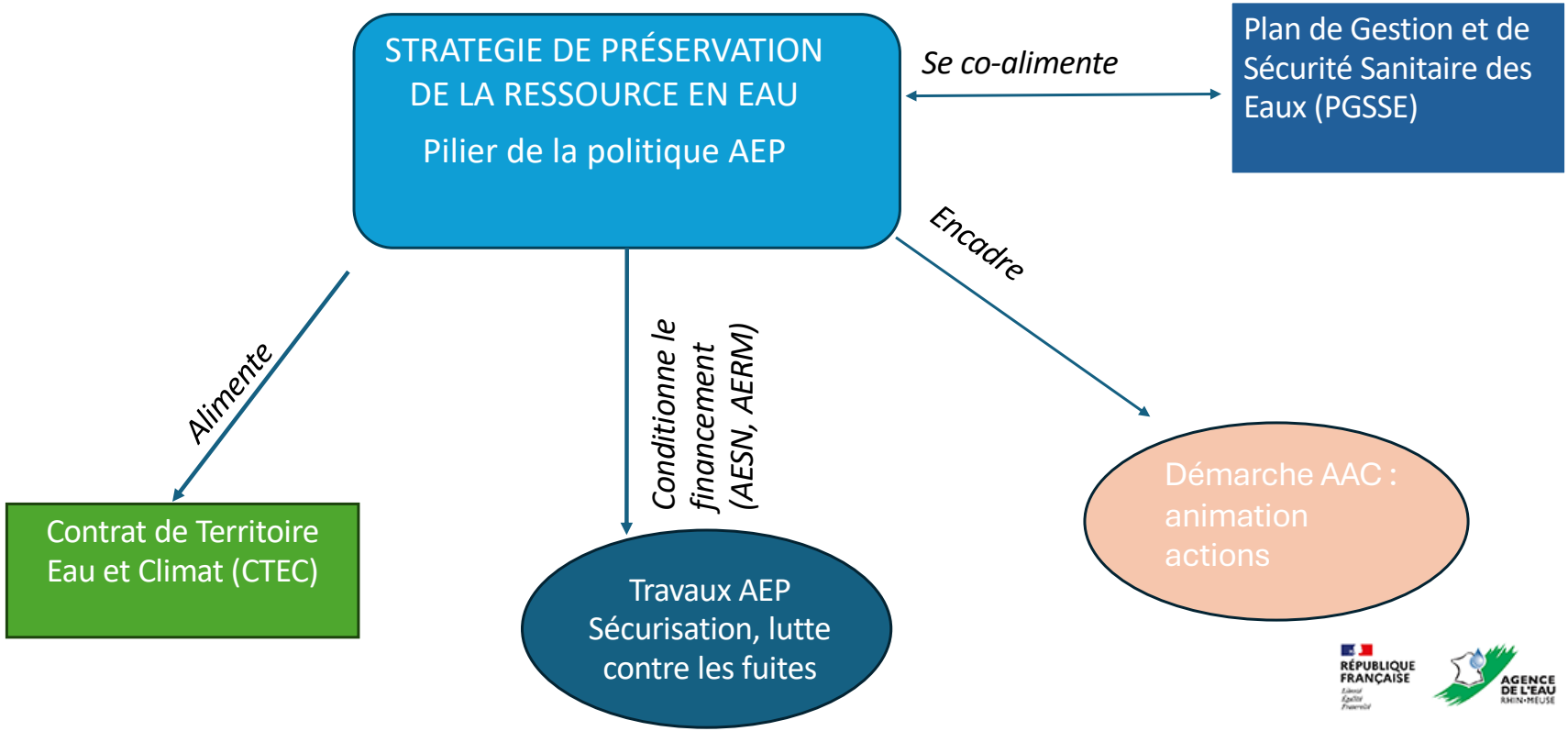

Les aides techniques et financières – Agence de l'eau Rhin-Meuse

Préservation de la ressource en eau et protection des captages

Mise en place des Déclarations d'Utilité Publique (DUP)

- Objectif : limiter les risques de pollutions du captage (pollutions ponctuelles et accidentelles, élargissement au cas par cas aux pollutions diffuses)

- Actions :

Procédures règlementaires de DUP, révision des DUP
Priorité : captages sensibles et prioritaires du SDAGE, nouveaux captages sécurisation AEP **70 % d'aide**

Mise en œuvre des prescriptions dans les périmètres de protection de captages
Priorité : captages sensibles et prioritaires du SDAGE **60 % d'aide**
Autres captages **30 % d'aide**

Les aides techniques et financières – Agence de l'eau Rhin-Meuse

Préservation de la ressource en eau et protection des captages

Démarche Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

- Priorité : captages sensibles et prioritaires du SDAGE **80 % d'aide**
- Objectif : limiter les pollutions diffuses d'origine agricole sur l'AAC

- Actions :

délimitation des AAC et des Zones de Protection des AAC étude de vulnérabilité et diagnostic multi-pressions
plans d'actions agricoles visant le développement des cultures à bas niveau d'impact (BNI) sur la ressource en eau

Reconquête des captages dégradés par les pollutions diffuses agricoles : priorité du 12e programme

12e Programme d'intervention 2025-2030

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Captages: une boite à outils à disposition ciblant les actions les plus efficaces donnant la garantie de la restauration des ressources en eau

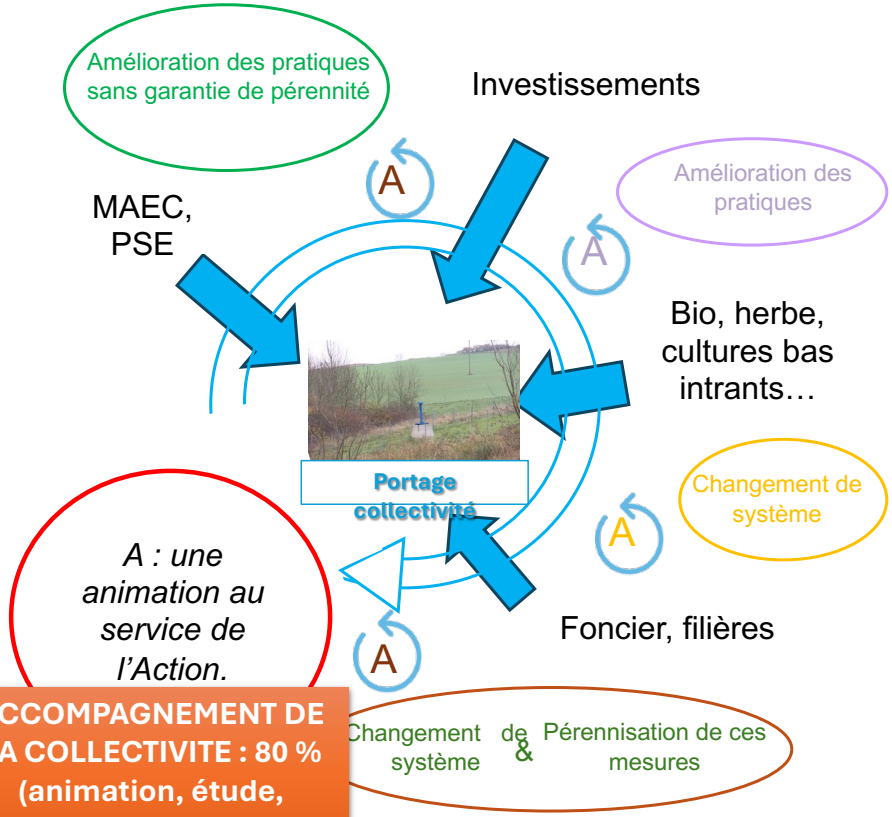

ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITE : 80 % (animation, étude, prestation…)

- **Paiements pour Services Environnementaux** (PSE) en lien avec d'autres enjeux (inondations, biodiversité..) et à venir sur la certification biologique — **de 80 à 90% de sub à la collectivité**
- **Investissements avec ciblage des matériels** permettant l'arrêt de l'utilisation des pesticides ou favorisant l'élevage à l'herbe — **de 40 à 60% de sub à l'agriculteur**
- Soutien aux **filières BNI** (herbe et AB) — **de 40 à 80% de sub selon opérateur**
- **Actions foncières** (animation, acquisitions, ORE) — **80% de sub à la collectivité selon**

12e PROGRAMME| CHAPITRE D : PRESERVER LA RESSOURCE POUR SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

NIVEAUX D'AIDE

Agence de l'eau Seine-Normandie

Nature de l'opération	Taux d'aide max S = subvention A = avance	Application d'un montant de référence ou plafond
Études de préservation de la ressource (AAC, volet ressource du PGSSE, études de stratégie et de maitrise foncières, investigations complémentaires, assistance à maitrise d'ouvrage…)	S 80 %	Oui pour les actions en régie (voir § H.3)
Études préalables aux DUP	S 80%	Non
Dispositifs de surveillance renforcée de la qualité	S 80%	Non (voir § G.2)
Travaux dans le cadre de DUP hors mise en conformité des cuves à fioul enterrées	S 40% ou selon chapitre mobilisé	Selon chapitre mobilisé
Mise en conformité des anciennes cuves à fioul enterrées (suppression ou neutralisation)	Forfait de 900€ par cuve	Non
Indemnisation de servitudes prescrites par les DUP des captages	S 80%	Non
Animation pour la préservation de la ressource	S 80%	Oui pour les actions en régie (voir § H.3)
Aménagements et investissements nécessaires à la gestion pérenne des terrains à très bas niveau d'impact sur l'eau	S 80% + A 20%	Non
Acquisition foncière et frais annexes	S 80% + A 20%	Oui
Mise en réserve foncière : acquisition	A 100%	Oui
Mise en réserve foncière : frais de portage et de gestion	S 100%	Non
Echange parcellaire	S 80%	Oui
Contractualisation (ORE, frais)	S 80%	Oui

Programme EAU & CLIMAT 2025 2030 BIODIVERSITÉ

Fiche AEP3 RM - PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA QUALITE DES EAUX SUR LES CAPTAGES ET SUR LES RESSOURCES STRATEGIQUES DU SDAGE RHONE MEDITERRANEE

1) CAPTAGES PRIORITAIRES ET RESSOURCES STRATEGIQUES DU SDAGE RHONE MEDITERRANEE

TYPES D'ACTIONS	TAUX MAXIMUM
Pilotage d'une démarche de réduction des pressions : animation et communication	70%
Études et suivi	70%
Actions visant la réduction des pressions dont : > Travaux prescrits par les DUP > Réhabilitation/rebouchage de puits et forages	70%
Actions foncières	70%

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Tableau 1 - Panel d'actions finançables par l'agence au titre du 12ème programme d'intervention, dans le cadre de la stratégie d'actions différenciées

		Groupe de captages A **Actions de préservation**	Groupe de captages B **Large panel d'actions**	Groupe de captages C **Actions de temps long**
PREREQUIS		LANCEMENT DES ETUDES DE DELIMITATION – DIAGNOSTICS MULTI-PRESSIONS ET SOCIO-ECONOMIQUE – SUIVI QUALITE/QUANTITE COMPLEMENTAIRE - ANIMATION NECESSAIRE A L'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS ET A L'ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE ZSCE		
Actions à mobiliser en phase de mise en œuvre – Actions d'accompagnement	Suivi qualité complémentaire			
	Communication			
	Animation territoriale			
	Animation agricole générale			
Actions à mobiliser en phase de mise en œuvre – Actions agricoles	MAEC **et animation agricole associée**			
	Actions innovantes **et animation agricole associée** Ex. PSE, expérimentations			
	Conversion à l'Agriculture Biologique (AB) **et animation agricole associée**			
	Projet économique ou de filières (bas intrants / AB) **et animation spécifique et diagnostics**			
	Maîtrise foncière **et animation spécifique de la stratégie foncière**			
Actions à mobiliser en phase de mise en œuvre – Autres actions	Travaux prescrits par la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)			
	Mise en conformité sanitaire – Solution curative			
	Accompagnement de problématiques spécifiques			

Degré de mobilisation des actions

- à mobiliser en priorité
- mobilisable
- non-mobilisable

Taux : 70% captages prioritaires et zonage solidarité

Plancher : 10 000€